



Votre Anniversaire à l'école de cirque Snick

<< Règlement et Conditions >>

Confirmation de réservation :

Votre réservation d'anniversaire sera confirmée par un courriel de notre part après réception du contrat signé de votre part. La date et l'heure choisies au moment de remplir votre formulaire ne sont pas garanties. Les demandes sont traitées par ordre de réception. Nous vous contacterons le cas échéant pour trouver une alternative.

Païement :

Toute réservation confirmée doit être payée au plus tard 10 jours avant la date d'anniversaire. Les réservations faites dans les 2 semaines précédant la fête sont à régler dans les 2 jours ouvrables après confirmation. Le non-respect de ces délais peut entraîner l'annulation de votre réservation.

Ce qui est compris dans le pack de base :

- ✓ 2h de privatisation des locaux pour 10 enfants
- ✓ 1h d'animation
- ✓ Sirops (2 parfums)
- ✓ Une surprise par enfant

Ce qui n'est pas compris dans le pack de base :

- × Les enfants supplémentaires
- × Le gâteau
- × Vaisselle (couverts, assiettes, verres, serviettes)
- × La décoration (mis à part ce qui est précisé dans le pack de base)

Options supplémentaires :

Vous avez la possibilité d'opter pour un pack supplémentaire (clown, grimage, ballons, popcorn etc...), le détail des prestations peuvent être demandées lors de la demande et sera spécifiée dans votre confirmation.

Les demandes spécifiques (thème, animations particulières) doivent être formulées au minimum 2 semaines avant la date de l'anniversaire et restent sous réserve de disponibilité/faisabilité.

Préparation et rangements :

Vous avez la possibilité de venir 15 minutes avant le début de l'anniversaire pour mettre en place votre table et votre décoration si nécessaire.

L'espace « goûter » sera libéré 15 minutes après la fin de l'anniversaire par vos soins. Le rangement du matériel de cirque est à la charge de l'animateur.

Merci de respecter les horaires d'arrivée et de départ, sans quoi des frais supplémentaires pour la présence prolongée de l'animateur seront facturés.

Nettoyages et remise en état :

Dans la limite du raisonnable, le nettoyage des lieux est inclus dans le forfait de base. En cas d'abus, et à la seule appréciation de l'école de cirque, un supplément pour nettoyage spécial sera facturé à hauteur de 100.- Chf.

Tout dommage causé aux locaux ou au matériel de l'école de cirque sera facturé au prix de la réparation ou du remplacement à neuf.

Sécurité et Responsabilités :

Un animateur sera présent pour l'animation tout au long de l'anniversaire. Il n'est néanmoins pas responsable de garder seul les enfants.

Il est obligatoire qu'un adulte responsable (parent ou tuteur) soit présent pour chaque tranche de 5 enfants de moins de 6 ans.

En tant que parent organisateur de l'anniversaire vous devez être présent tout du long de la fête afin de surveiller les enfants, veiller au respect des lieux et de l'animateur ainsi qu'à la sécurité de tous en collaboration avec l'animateur.

L'école de cirque décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du cadre de l'animation encadrée par l'animateur.

Les participants sont tenus d'avoir leur propre assurance accident.

Accompagnants :

Un minimum d'un accompagnant adulte responsable (parent ou tuteur) est requis durant les 2h d'anniversaire quel que soit l'âge des enfants. Un maximum de 4 adultes est souhaité, afin de garantir la qualité de l'événement.

Les frères et sœurs et/ou enfants des accompagnants (dès 2 ans) seront comptés comme enfants participants.

Règles spécifiques :

Les confettis et paillettes sont strictement interdits dans et aux abords de l'école de cirque.

La consommation de nourriture et de boissons est autorisée uniquement dans l'espace prévu à cet effet. Merci de veiller à ce que les enfants ne mangent pas ou ne boivent pas pendant les activités de cirque.

Les chewing-gums sont interdits pendant les activités de cirque.

Il est interdit de grimper sur les structures et le matériel de cirque sans l'approbation et la supervision de l'animateur.

Annulation et remboursement :

Toute annulation doit être motivée. Un report de l'événement sera étudié en priorité, sans frais supplémentaires. En cas d'annulation définitive et si celle-ci intervient au plus tard 72h avant l'événement, un remboursement complet est possible. En cas d'annulation tardive, un minimum de 50% du montant est dû à titre de pénalité afin de dédommager le personnel engagé pour l'occasion. Les cas de force majeure seront traités par le comité de l'école de cirque.

En cas d'annulation par l'école de cirque, le remboursement à 100% est garanti si aucune date de remplacement n'est trouvée.

Protection des données :

Par souci de protection de vos données, votre formulaire de demande de réservation n'est pas enregistré en ligne lorsque vous le remplissez. Raison pour laquelle nous vous demandons de l'imprimer ou de l'enregistrer en format « pdf » afin de nous le transmettre.

Acceptation :

La signature de l'inscription, manuscrite ou par validation électronique, implique l'acceptation pleine et entière de ces conditions générales.